



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 mai 2016

*L'An deux mille seize,  
Le 20 mai 2016 à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de LIÈPVRE, étant assemblé,  
En session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après  
Convocation légale, sous la présidence de M. le Maire, Pierrot HESTIN*

<i>Nombre de conseillers élus :</i>	<i>19</i>	<i>Présents :</i> Monsieur Denis PETIT, Monsieur Michel MOUILLÉ, Madame Christiane FORCHARD, Monsieur Gérard GASPERMENT, Madame Francine SOSSLER, Monsieur Gilbert CRAMPÉ, Madame Pascale LICHTENAUER, Monsieur Steve QUIRIN, Monsieur Laurent WALTER, Madame Aline FINANCE, Madame Eliane CEBOKLI, Monsieur Pascal FEIL et Madame Maud PETITDEMANGE.
<i>Nombre de Conseillers en fonction :</i>	<i>19</i>	<i>Absents :</i> Monsieur Jean-Paul MINGAT, Monsieur Jacquy MOUGINY.
<i>Conseillers présents :</i>	<i>14</i>	<i>Absents excusés :</i> Madame Claudine EGERMANN, Madame Corinne MOUILLÉ, Madame Christine BATLOT.
<i>Procurations :</i>	<i>3</i>	<i>Procuration(s) :</i> Madame Claudine EGERMANN donne procuration à Madame Christiane FORCHARD.
<i>Absent(s) :</i>	<i>2</i>	Mme Corinne MOUILLÉ donne procuration à Monsieur Michel MOUILLÉ. Mme Christine BATLOT donne procuration à Monsieur Gilbert CRAMPÉ.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, choisit Madame Pascale LICHTENAUER comme secrétaire de séance. Sur proposition de cette dernière et après discussion, il est décidé à l'unanimité moins 2 abstentions (Michel MOUILLÉ et Gérard GASPERMENT) que le ou la secrétaire de séance fera parvenir le procès-verbal de la séance du conseil municipal à chaque membre du conseil municipal pour avis et corrections éventuelles.

Monsieur le maire remercie les personnes présentes et après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2016,
2. Avenant au contrat de travail de M. GAGUECHE – annualisation du temps de travail,
3. Mise en place de tarifs promotionnels pour le camping pour l'année 2016,
4. Tarifs du camping pour l'année 2017,
5. Renouvellement des contrats des ATSEM,
6. Intégration de la voirie de l'AFUA dans le domaine public communal,
7. Divers.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**DEL2016\_05\_035**

**Approbation du procès-verbal du 8 avril 2016**

DEL2016\_04\_029 – Emploi saisonnier

Il faut lire : Décide de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au lieu du 1<sup>er</sup> août 2016.

Après lecture, le procès-verbal du 8 avril 2016 est approuvé par :

15 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (Madame Christiane FORCHARD) et 1 ABSTENTION (Madame Claudine EGERMANN).

**DEL2016\_05\_036**

**Avenant au contrat de travail de M. GAGUECHE – annualisation du temps de travail**

Le maire donne lecture de l'avenant n° 2 au contrat d'engagement de Monsieur Fouade GAGUECHE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cet avenant a pour but de moduler les horaires de travail sur la base de cycles de travail qui peuvent varier du cycle hebdomadaire au cycle annuel tout en respectant les garanties minimales réglementaires de la législation du travail.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité moins 2 abstentions (Monsieur Laurent WALTER et Monsieur Steve QUIRIN) adopte l'avenant n° 2 au contrat d'engagement de Monsieur Fouade GAGUECHE.

Cet avenant sera envoyé au Comité technique paritaire pour avis.

**DEL2016\_05\_037**

**Mise en place de tarifs promotionnels pour le camping pour l'année 2016**

Monsieur Denis PETIT explique qu'il serait intéressant de prévoir des promotions sur les locations des chalets quand on s'aperçoit que le taux de remplissage n'est pas optimal !

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de pratiquer des tarifs promotionnels en fonction du taux de remplissage sur une marge de 10 à 30 % et en accord avec le maire.

Cette mesure est valable à partir de cette année et pour les années à venir.

M. Denis PETIT nous signale également que des animations destinées aux enfants du camping seront mises en place cette année du 5 juillet au 8 août.

## **DEL2016\_05\_038**

### **Tarifs du camping pour l'année 2017**

Après discussion et à l'unanimité, il est décidé ces nouveaux tarifs à la semaine pour l'année 2017, à savoir :

Basse saison 15/03 au 15/06 et 20/09 au 15/10	280 €
Saison intermédiaire 15/06/ au14/07 et 01/09 au 20/09	380 €
Haute saison 14/07 au 31/08	450 €

Madame Eliane Cebokli propose de comptabiliser les locations qui se feront lors de la Bourse aux Minéraux et du Carrefour du Patchwork en haute saison. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **DEL2016\_05\_039**

### **Renouvellement des contrats des ATSEM**

Par l'intermédiaire de Christiane FORCHARD, l'adjointe chargée des affaires scolaires Claudine EGERMANN fait le point de la situation de l'année scolaire en cours et pour la rentrée 2016/2017. Le maire donne lecture des précisions suivantes :

#### **ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

##### **Maternelle de ROMBACH**

PS/MS monolingue : 13/12 total de 25 élèves : Caroline MAIRE  
ATSEM embauchée par la commune de Rombach

##### **Maternelle de LIEPVRE**

Jours où il y a français : mardi, vendredi et un mercredi sur deux : Amandine ANDRES ne travaille pas le mercredi.

PS mono/MS mono/MS bil : 16/10/6 total de 32 : ATSEM Martine KNECHT et Amandine ANDRES

GS mono/GS bil : 32/5 total de 27 : Christelle KNECHT

PS bil/MS bil/GS bil : 12/9/8 total de 29 : Martine ANDRES

Jours où il y a allemand : lundi, jeudi et un mercredi sur deux : Amandine ANDRES travaille le mercredi

PS/MS mono : 16/10 total 26 : Amandine ANDRES

GS mono : 22 Christelle KNECHT

PS bil/MS bil : 12/9/6 total 27 : Martine ANDRES

Section GS bil : 5/8 total 13 : Martine KNECHT

Soit un effectif total de 88 élèves sur le site de Lièpvre.

**Effectif total LPV + RLF : 113 élèves.**

### **ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Nous avons eu confirmation de la fermeture d'une classe de maternelle suite à une baisse des effectifs. Nous passons de 113 élèves à 96 élèves. Départ de 35 élèves de GS, vers l'élémentaire.

#### Effectif monolingue maternelle :

PS : 6-MS : 29-GS : 18 soit un total de 53 enfants

#### Effectif bilingue maternelle :

PS : 17-MS : 12-GS 14 soit un total de 43 enfants

Nous devrions donc avoir sur le site de Lièpvre un total de 70 enfants.

PS/MS et MS/GS bilingue : soit deux classes sur le site de Lièpvre – 20 élèves pour une classe et 23 élèves pour l'autre.

ATSEM pour une classe Martine ANDRES

PS/MS/GS monolingue à Lièpvre soit un effectif de 26 ou 27 élèves

ATSEM pour cette classe Christelle KNECHT

Amandine ANDRES (50%) et Martine KNECHT (75%) se partageront entre la deuxième classe bilingue et la classe monolingue. Martine KNECHT ne travaillant pas le vendredi, Amandine ANDRES se trouvera la journée du vendredi avec la deuxième classe bilingue et remplacera Martine KNECHT pour le ménage du vendredi soir.

#### Maternelle de ROMBACH

MS/GS monolingue soit un effectif de 26 ou 27 élèves : Caroline MAIRE restant à ROMBACH.

#### **Renouvellement des contrats des ATSEM :**

Après discussion et à l'unanimité, il est décidé de reconduire le contrat d'engagement des agents contractuels remplissant les fonctions d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 heures pour Madame Amandine ANDRES et 27 heures 15 pour Madame Martine ANDRES, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ces deux renouvellements des contrats des ATSEM.

A l'unanimité, les élus décident d'accorder le 2<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire à ces deux agents à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## **DEL2016\_05\_040**

### **Intégration de la voirie de l'AFUA dans le domaine public communal**

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 article 62 II,

Vu la demande en date du 27 février 2014 du Président de l'AFUA « Devant Chalmont II », demandant le classement dans le domaine public communal de la voirie de l'AFUA, cadastrée section 7 n° 531 d'une surface de 2719 m<sup>2</sup>,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, de la voie privée de l'AFUA « Devant Chalmont II », cadastrée section 7 n° 531 d'une surface de 2719 m<sup>2</sup> et des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public et réseaux secs sis dans son emprise,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

## **DEL2016\_05\_041**

### **Divers**

#### -a/Pose d'une plaque

Les élus à l'unanimité décident la mise en place d'une plaque sur l'immeuble 52 rue Clemenceau, commémorant la mémoire de Monsieur Charles KNECHT, pionnier de l'aviation. Pour une biographie de cet enfant de Lièpvre, voir bulletin d'information n° 52 de l'année 2013 et le 35<sup>ème</sup> cahier de la Société d'Histoire du Val de Lièpvre.

#### -b/Commémoration nationale du centenaire de la bataille de Verdun

Cette cérémonie aura lieu dimanche 29 mai 2016 à 11 heures 15 sur le parvis de la médiathèque du Val d'Argent/villa Burrus, 11A rue Maurice Burrus à Sainte Croix aux Mines. Le maire invite tous les membres du conseil municipal et les présidents d'associations à participer à cette cérémonie.

-c/Stationnement

Madame Maud PETITDEMANGE soulève le problème récurrent du stationnement des véhicules sur les trottoirs au niveau des Cuisines Schmidt.

-d/Jumelage Lièpvre /St Sylvestre sur Lot

Le maire présente à l'assemblée le cadeau offert par la commune de St Sylvestre sur Lot lors du dernier déplacement dans le cadre du jumelage. Le tableau représente le nouveau logo de la commune jumelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures 30.

Fait et délibéré à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Lièpvre, le 20 mai 2016.

Le Maire,

Pierrot HESTIN.